

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber: Société de communication de l'habitat social
Band: 41 (1968)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: Comité central de l'USAL

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale 1968 à Vevey

Aux membres de la Section romande,

Vous êtes convoqués à l'*assemblée générale annuelle* de la Section romande de l'USAL pour

**samedi 27 avril 1968, à 10 h., à Vevey,
au Casino du Rivage, salle des Vignerons,
rue L.-Meyer 2**

10 h. **Assemblée statutaire**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale 1967.
2. Communications présidentielles.
Admissions.
3. Rapport du comité et du rédacteur de la revue «Habitation».
4. Rapport du caissier.
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Discussion et approbation des rapports.
7. Assemblée des délégués de l'USAL suisse à Berne, les 11 et 12 mai.
8. Propositions et divers.

- 11 h. Exposé de **M. Jean-Pierre Vouga**, architecte de l'Etat de Vaud:

L'habitation dans le cadre de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

- 11 h. 50 Discussion.
12 h. 30 Repas en commun.
14 h. 30 Départ pour visites de constructions à Gilamont et Charmontey. Itinéraire à l'étude. Programme à suivre.
17 h. Collation et clôture.

Le Comité de l'USAL.

La dernière séance du Comité central, tenue à Olten, était très bien fréquentée. M. A. Maurer, président central, souhaite la bienvenue au sein du comité à M. A. Bussey, municipal, Lausanne, tout en joignant des félicitations pour son élection au Conseil national.

Finances

Le Comité central a approuvé l'ajustement des salaires au renchérissement, décidé par le Comité directeur, du secrétaire central et des employés de la revue «Das Wohnen».

Le caissier central, M. R. Bernasconi, présenta le budget de l'exercice 1968. Les ressources financières, légèrement augmentées grâce au modeste relèvement de la cotisation annuelle, lors de l'assemblée des délégués de Lucerne 1967, se révèlent insuffisantes vu les tâches de l'USAL et le renchérissement général. Aussi, le Comité central, le secrétariat et la Commission de gestion devront-ils vouer toute leur attention à l'augmentation des disponibilités financières. Il ressort d'un rapport présenté par le secrétaire central, M. K. Zürcher, que l'action entreprise en vue d'augmenter le capital social de la Caisse de cautionnement hypothécaire des coopératives de construction de l'USAL se développe de façon satisfaisante. En effet, les souscripteurs de parts sociales faites par les coopératives de construction et des instituts financiers atteignent jusqu'ici à peu près la somme de 500 000 fr. Le Comité central décida de se joindre à cette action si importante pour le financement de la construction de logements coopératifs en souscrivant un montant de 10 000 fr.

Le secrétaire central orienta le Comité central sur plusieurs demandes d'octroi de prêts sans intérêt à prélever sur le Fonds de solidarité. Deux prêts sans intérêt furent accordés par le Comité central (chacun portant sur 50 000 fr.), l'un à la Coopérative de construction de la FCTA à Schaffhouse et Thayngen, l'autre à la Coopérative de construction «Obersee», à Jona (Saint-Gall). Grâce à ces prêts, il est possible de faciliter la construction de 117 logements coopératifs.

Deux autres demandes furent ajournées sur proposition du secrétaire central.

VIII^e journée de travail

M. Ruf, président de la Commission de formation et d'information, orienta sur le succès de cette journée d'étude tenue au Séminaire coopératif de Muttenz. Le

thème de la séance fut *Logements pour personnes âgées*. La nécessité de prévoir assez tôt et en nombre suffisant des logements appropriés (quant à la conception, la grandeur et le loyer) pour les coopérateurs âgés fut clairement démontrée par les considérations d'ordre démographique et statistique de M. Jean Piller, économiste; il insista particulièrement sur le fait que seule l'analyse de la structure d'âge des locataires permet de déceler à temps les besoins en logements appropriés pour personnes âgées et de construire en conséquence. M. E. Weber, conseiller national, Zurich, puisa dans sa longue pratique de secrétaire de la Fondation de la Ville de Zurich en faveur des logements pour personnes âgées pour relever de son côté les aspects essentiels d'un problème extrêmement important, alors que M. W. Bürki, entrepreneur à Berne, parla des expériences faites lors de la construction de logements du genre. Les exposés des conférenciers, réunis en brochure polycopiée, furent remis à chaque participant. La discussion fort nourrie montra à quel point il importe que nos coopératives s'intéressent activement au problème. Il est d'ailleurs réjouissant de constater que bon nombre d'entre elles ont déjà construit des logements pour personnes âgées (notamment aussi en Suisse romande) et que d'autres ont préparé des projets ou sont en train de les exécuter.

Le Comité central remercia les conférenciers et les participants à cette importante journée de travail ainsi que le D' Ruf, président.

A cette journée M. Karl Zürcher, secrétaire central, avait par ailleurs présenté un rapport très fondé sur *L'USAL et ses sections en tant qu'instruments et centres du progrès coopératif*, insistant sur la nécessité d'intensifier notre travail.

Assemblée des délégués de l'USAL

L'organisation de l'assemblée des délégués 1968, qui aura lieu les 11 et 12 mai à Bienne, est assumée par la Communauté de travail des coopératives de construction et d'habitation de Bienne. M. K. Iseli, président de la Section Berne, déclara que les préparatifs sont terminés et le Comité central put approuver le programme provisoire, tout en donnant au Bureau de l'USAL ses directives quant aux thèmes et conférenciers.

Conformément à l'article 18 des statuts, les propositions éventuelles des sections et coopératives doivent parvenir

au Comité central (Secrétariat) *jusqu'à fin mars 1968 au plus tard*.

Le Comité central s'occupa ensuite brièvement de l'assemblée des délégués 1969, qui prendra le caractère d'assemblée du jubilé, puisque l'USAL aura cinquante ans l'année prochaine.

Fonds de solidarité

Le Comité central se pencha aussi sur la question de continuer l'action entreprise afin de réunir les fonds nécessaires au soutien de nos coopératives de construction souvent gênées dans le financement de leurs projets.

Cela est notamment le cas pour les jeunes sociétés. A titre consultatif, les représentants des coopératives à la VIII^e journée d'études furent invités à se prononcer sur la question. Le D' Ruf communiqua au Comité central les avis quasiment unanimes en faveur de la continuation de l'action. Le Comité central a longuement discuté; les arguments avancés l'ont amené à décider à l'unanimité la continuation de l'action en faveur du Fonds de solidarité.

Il adresse un appel pressant aux coopératives membres de l'USAL qui n'ont pas encore participé à l'action, de se joindre aux autres coopératives et de faire un geste de solidarité. Il est indispensable si nous voulons efficacement aider nos sociétés dans toute la Suisse. Le fonds atteint environ 370 000 fr.

Activité future

En fin de séance qui se prolongea jusqu'à l'après-midi, le secrétaire central parla de quelques problèmes d'avenir de l'USAL. La collaboration des membres du Comité central et notamment des présidents des sections sera des plus précieuses et, bien entendu, absolument indispensable. kz.